



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



05153



Distr. LIMITEE

ID/NG.165/22

27 novembre 1973

Original: FRANCAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sur les stratégies et les politiques de  
développement industriel dans les petits pays

Vienne, 26-30 novembre 1973

STRATEGIE ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'expérience de la Côte d'Ivoire<sup>1/</sup>

par  
M. N'Cho-Vouzon<sup>\*/</sup>

<sup>\*/</sup> M. N'Cho-Vouzon, Office National de Promotion de l'Entreprise Ivoirienne.

<sup>1/</sup> Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONU/DI. Ce document a été reproduit tel quel.

id.74-7800

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I.    CONDITION PREALABLE A L'INDUSTRIALISATION	4
II.   LA PERIODE 1960-1973	5
III.  STRATEGIE DE L'INDUSTRIALISATION 1960-1972	26
IV.  POLITIQUE DE PROTECTION DOUANIERE DE L'INDUSTRIE	35
V.    INSTITUTION ET INDUSTRIALISATION	37

**P R E A M B U L E**

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

La présente note sur la politique industrielle de la République de COTE D'IVOIRE a été réalisée pour être présentée le 24 Septembre 1973 à VIENNE à la réunion sur les stratégies et politiques d'industrialisation.

Elle a été réalisée dans le cadre très contraignant fixé au préalable par les organisateurs des réunions.

x

x

x

## I CONDITION PREALABLE A L'INDUSTRIALISATION

### A - LE MARCHE

L'histoire économique de la COTE D'IVOIRE peut être scindée en deux périodes très distinctes :

- . Les années antérieures à l'indépendance (nous retiendrons 1950-1960)
- . La période courant depuis l'indépendance à nos jours (1960-1973)

#### 1 - LA PERIODE 1950-1960

Pendant les années 1950-1960, la COTE D'IVOIRE a très largement exploité ses richesses agricoles (café, cacao, banane, ananas, bois) ce qui a permis le développement d'un marché intérieur certes faible mais justifiant la création de nombreuses industries. Pourtant peu d'industries nouvelles se sont implantées; on ne peut répertorier que la création de trois entreprises importantes destinées à satisfaire les besoins du marché local, les autres entreprises étant orientées vers la transformation de matières premières locales pour l'exportation (scieries, conserveries d'ananas.

La situation politique de la COTE D'IVOIRE permet d'expliquer le peu d'attrait qu'a présenté le pays pour des investisseurs; en effet la COTE D'IVOIRE encore sous dépendance française était englobée dans le contexte de l'Afrique Occidentale française (AOF) qui avait pour capitale DAKAR.

DAKAR, capitale politique de l'AOF a joué également le rôle de capitale économique et a accueilli la plupart des entreprises destinées à satisfaire les marchés des territoires de l'AOF.

## II - LA PERIODE 1960-1973

Le 7 Août 1959, la COTE D'IVOIRE a accédé à l'indépendance ce qui l'a libéré de DAKAR. La même année fut publié le code des Investissements, loi qui procurait aux investisseurs étrangers des avantages fiscaux et douaniers importants.

L'accession à l'indépendance de la COTE D'IVOIRE a été le point de départ du véritable essor industriel du pays, entre 60 et 63 on peut dénombrer la création de 38 entreprises importantes destinées à satisfaire la consommation locale (Grands Moulins, usines d'impressions de tissus, confection, bonneterie, usine de montage de véhicules etc...)

De 1964 à 1973, le rythme de création industrielle s'est maintenu et au fur et à mesure de l'expansion de l'économie et des marchés la substitution de produits fabriqués localement aux importations s'est opéré dans de très nombreux domaines.

On peut donc dire que :

- . L'exiguité du marché intérieur n'a pas constitué jusqu'en 1973 un frein au développement industriel du pays.
- . Les opportunités d'investissement étaient suffisantes pour assurer une croissance rapide.

## B - LES TRANSPORTS

Le problème de transport s'est posé très tôt en COTE D'IVOIRE.

En effet les principales richesses sont constituées par de l'agriculture industrielle (café, cacao, bananes, ananas, coton, palmier à huile, le bois). Pour évacuer ces ressources particulièrement pondéreuses :

- . Un réseau de pistes et de routes très important a été ouvert, souvent dans les régions très peu peuplées (cas du bois). L'ouverture de routes qui a été souvent le fait de privés (bois) a été facilitée par le relief plat de la COTE D'IVOIRE.
- . La RAN a établi en 1954 une liaison ferroviaire Nord-Sud qui relie ABIDJAN à GUAGADOUGOU.
- . En 1960, la COTE D'IVOIRE possédait : 25.700 kms de routes et pistes  
dont 700 kms bitumés.
- . En 1970, la COTE D'IVOIRE possédait : 36.000 kms de routes et de pistes  
dont 1.300 kms bitumés.  
et 700 kms de voies ferrées.



Ces routes en bordures desquelles, les populations se sont installées ont permis de désenclaver très tôt particulièrement toutes les régions du pays.

Un seul point noir, le Sud Ouest, région peu peuplée, dense en forêts dans laquelle l'exploitation des richesses naturelles était freinée par l'éloignement du seul port important du pays ABIDJAN.

Depuis 1972, cette région a été désenclavée avec l'ouverture du port et la création de la Ville de SAN PEDRO et devient un des pôles de développement du pays.

L'approvisionnement des marchés de l'intérieur du pays en raison des réseaux importants ouverts pour évacuer les richesses naturelles, n'a donc jamais posé de problèmes, aussi bien au point de vue accès que coût de transport. En effet le frêt dans le sens intérieur du pays ABIDJAN a toujours été bien supérieur en volume en frêt ABIDJAN / Intérieur du pays.

Pour distribuer leurs produits, les industries ont fait appel aux réseaux commerciaux existant, dans la plupart des cas grand comptoir ou petit commerçant libanais. Depuis 1970, de nouveaux circuits de distribution proprement ivoiriens ont été créés (chaîne PAC, AGRIC). La structure actuelle du commerce ivoirien apparaît suffisamment dense pour permettre une bonne distribution de pratiquement tous les produits.

C - ENERGIE - EAU

1 - ENERGIE ELECTRIQUE

Les industries d'ABIDJAN, capitale du pays ont toujours trouvé de l'énergie électrique en quantité suffisante pour satisfaire leurs besoins. Certaines industries de la capitale ont toutefois installé pour des raisons techniques des groupes d'appoint pour pouvoir pallier aux pannes du réseau officiel.

Par contre, les industries de l'intérieur produisent dans une grande proportion leur propre énergie ou utilisent un système mixte.

Soit en raison de leur localisation loin d'un centre

Soit pour des raisons économiques (usines de bois qui brûlent les déchets de sciage)

Soit en raison des irrégularités du réseau officiel.

Les industries de COTE D'IVOIRE utilisent toutefois actuellement à plus de 80% le réseau officiel et cette proportion va en s'accroissant avec le développement du réseau électrique du pays.

STATISTIQUES PRODUCTION ENERGIE ELECTRIQUE

	1960	1965	1970	1972
. Production	67 M KW	220 M KW	517 M KW	616 M KW

## 2 - EAU

### 1 - Abidjan

ABIDJAN est situé sur une nappe phréatique. Dans les années 50, la majeure partie des industries de la capitale s'approvisionnaient par forage direct dans la nappe. Depuis 1960, il y a eu une réglementation des autorisations de forage et les entreprises nouvelles font appel aux réseaux officiels. Toutefois le puisage de l'eau par forage direct représente encore une part importante de la consommation.

### 2 - Intérieur du pays

- Dans les capitales régionales : l'eau est souvent produite par le réseau officiel qui prend à sa charge la construction des ouvrages.
- Dans les zones de forêt, il existe souvent une nappe phréatique, et l'eau est obtenue par forage.
- Dans le Nord du pays, le problème de l'eau est particulièrement important et l'alimentation d'industries, grosses consommatrices, nécessite des ouvrages importants sur les voies d'eau.

## D - SITE INDUSTRIEL

Avant 1960, l'implantation de nouvelles industries en COTE D'IVOIRE s'est faite essentiellement dans les zones industrielles situées près d'ABIDJAN, seul port important du pays depuis l'ouverture du canal de Vridi, et de manière annexe à BOUAKÉ, centre riche en main-d'oeuvre. Ces implantations à ABIDJAN ont représenté 23 établissements industriels sur 272 ha de terrains industriels, auxquels on peut ajouter 16 établissements de la branche, 20 bâtiments et TP sur 15,4 ha de zones, soit une superficie moyenne de 11.835 m<sup>2</sup> par établissement. On constate donc qu'en général les entreprises importantes qui se sont installées en COTE D'IVOIRE pendant cette période ont disposé de superficies largement calculées, ceci principalement en raison du prix particulièrement bas auquel les terrains ont été cédés.

Les zones aménagées à cette période (zones 3 et 4 essentiellement) sont situées au Sud de l'agglomération d'ABIDJAN, respectivement à :

- . 1 et 2,5 kms du port
- . 4 et 5,5 kms du Centre Administratif
- . 2,5 et 7,5 kms de l'aéroport auquel elles sont reliées par l'autoroute.

Elles sont également raccordées au réseau ferré, électricité H.T, téléphone P et T, eau, assainissement des eaux de pluie. Mais il n'y a pas d'assainissement des eaux usées. Elles sont bordées par des zones résidentielles.

Depuis 1960, ces zones ont été totalement occupées, de nouvelles zones ont du être réalisées, principalement au Sud de l'agglomération d'ABIDJAN, avec des terrains bénéficiant d'un accès direct aux communications maritimes. Les terrains des nouvelles zones ont été concédés en bail emphytéotique. Le domaine industriel d'ABIDJAN se compose maintenant :

- . D'environ 100 ha de zones d'entrepôt
- . D'environ 100 ha de zones lourdes
- . De plus de 700 ha de zones industrielles.

De nouvelles zones sont prévues ou en cours de réalisation au Nord de l'Agglomération.

Dans un souci d'aménagement du territoire, des centres industriels ont également été créés avec tous les aménagements nécessaires, à BOUAKÉ, SAN PIERO, DIMBOKRO ou sont en projet à FERKES, KORHOGO, AGBOVILLE, BANGOLO.

**E - UTILISATION DES MATIERES**  
**PREMIERES LOCALES**

**1 - PERIODE 1950-1960**

Pendant les années 1950-1960, les nouvelles industries qui se sont créées étaient surtout orientées vers la transformation de produits locaux pour l'exportation et accessoirement pour le marché local :

Il s'agit par exemple de :

- l'ananas, deux conserveries ont été créées
- la transformation du bois
- la transformation du tabac

**2 - ANNEES 1960-1973**

Pendant les années 60, le mouvement de valorisation de matières premières locales s'est poursuivi :

- usines de traitement de cacao
- usines de traitement de café
- développement des filatures tissage de coton
- création d'huilerie pour traiter les régimes de bananes.

Mais on assiste à la création de très nombreuses entreprises traitant des matières premières importées pour approvisionner le marché local. L'absence de matières premières locales dans beaucoup de domaines n'a pas entravé le développement de ces industries.

Ces industries n'ont jamais eu de problèmes particuliers pour les approvisionnements en matière première en raison de l'absolue liberté d'importation qu'a connue la COTE D'IVOIRE sur toute la période.

En outre la COTE D'IVOIRE ayant une balance commerciale largement excédentaire n'a jamais eu de problèmes de devises.

## F - QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La République de COTE D'IVOIRE manque de cadres et de techniciens à tous les niveaux. Il s'agit là du problème majeur du pays, ce manque de cadres et de techniciens gêne considérablement les industriels. Pour pallier à ce problème, les industriels ont du faire appel pendant les années 50 à la main-d'oeuvre étrangère en majorité d'origine européenne et française.

Pendant les années 60-73, malgré les efforts très importants faits par le Gouvernement pour former des cadres et des ouvriers qualifiés, la croissance très rapide des besoins en main-d'oeuvre n'a pas permis d'établir un équilibre et le nombre d'expatriés employés dans le secteur industriel n'a cessé de s'accroître passant de 339 personnes en 1961 à 1.259 en 1971.

Ce fait gêne considérablement l'ensemble des industriels de COTE D'IVOIRE, la main d'oeuvre expatriée étant en effet particulièrement onéreuse.



G - DISPONIBILITE DE MOYEN DE  
FINANCEMENT

Dès les années 50, la COTE D'IVOIRE possédait un certain nombre de banques, pour la plupart filiales de grandes banques européennes. Toutefois ces banques étaient très dépendantes des sièges européens, en outre elles ne disposaient pas de disponibilités pour faire les prêts à long terme dont a besoin l'industrie.

Pendant les années 1960, la COTE D'IVOIRE s'est dotée de nouveaux instruments pour assurer le financement de l'industrie.

- 1° La SOCIETE NATIONALE DE FINANCEMENT (SONAFI) créée en 1965, véritable Banque d'affaires d'Etat prend des participations dans les entreprises privées les plus intéressantes pour le développement du pays. participations qui seront revendues aux privés ivoiriens.
- 2° La BANQUE IVOIRIENNE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, créée en 1966, assure les financements à long terme des entreprises industrielles particulièrement intéressantes pour le développement du pays.

En outre, pendant la période (60-72), la COTE D'IVOIRE a mené une politique de taux d'intérêt bas et d'argent facile.

La BANQUE CENTRALE a accepté en effet pendant cette période des projets où les capitaux propres ne dépassaient pas 20% du coût total du programme, le solde étant financé sur concours à moyen terme.

Sur la période, le taux d'escompte est resté fixé à 3,5%. En 1973, comme dans pratiquement tous les pays du monde, le taux d'escompte a été relevé de deux points. Enfin les importations de marchandises et de machines ont toujours été libres.

## H - INITIATIVE PRIVEE

En 1971, on peut établir une répartition des capitaux investis en COTE D'IVOIRE :

. ETAT IVOIRIEN	13,9%
. PRIVE IVOIRIEN	2,3%
. FRANCE	55,1%
. EUROPE (France)	16,3%
. USA	3,1%
Pays asiatiques	3,7%
. Divers	2,6%

Les investissements sont aussi bien le fait de particuliers que de groupes importants.

On peut toutefois constater que dans les dernières années de la période on assiste à un très large élargissement de la propriété industrielle, les nouveaux investissements étant plus le fait de personnalités et de groupes extérieurs à la COTE D'IVOIRE que celui de groupes déjà bien implantés, comme ce fut le fait pour les premières implantations industrielles où les grandes maisons de commerce de la place participaient très largement aux financements des investissements.

Les nouveaux investissements ont profité très largement des facilités financières offertes par les organismes de la place.

Progres et resultats de l'industrialisation

A - EXPOSE SOMMAIRE

1 - ANALYSE DES 25 PRINCIPAUX ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE COTE D'IVOIRE

Sur le tableau n° 1 , nous avons répertorié les principaux établissements industriels créés en COTE D'IVOIRE au cours des années 50 et 60.

On constate :

- 1° - 17 entreprises sur 25 ont été créées après 1960
- 2° - Deux entreprises créées avant 1950 ont été répertoriées en raison des extensions importantes faites sur la période.
- 3° - 9 entreprises sur 25 créées pendant la période traitent en majorité des produits d'origine locale.
- 4° - 17 entreprises sur 25 ont bénéficié d'avantages particuliers de la part du Gouvernement (régime prioritaire, régime fiscal de longue durée...)

2 - ANALYSE GENERALE DE L'EVOLUTION DE L'INDUSTRIE

L'activité des industries de COTE D'IVOIRE est restée pendant les 20 dernières années orientée principalement vers la fabrication de biens de consommation pour le marché local et de produits semi-élaborés pour l'exportation (transformation de matière première d'origine agricole et du bois).

La production de biens d'équipement est restée très limitée (grosses chaudronneries, montage de véhicules utilitaires

Sur la période, quelques entreprises se sont toutefois orientées vers la production de biens intermédiaires pour le marché local (emballages, contreplaqué, panneaux de particules). Le phénomène est néanmoins assez limité.

Les industries fondées sur l'exploitation des ressources de l'agriculture industrielle et de la forêt ont joué un rôle moteur dans le développement industriel du pays et continuent à jouer ce rôle et à le développer dans les années à venir. Les perspectives de développement industriel de la COTE D'IVOIRE après 1973 sont basées en grande partie sur la transformation en COTE D'IVOIRE des matières premières locales en produits de plus en plus élaborés destinés au marché local et à l'exportation.

- . Coton : 2 filatures tissage de coton sont en construction
- . Caoutchouc : 1 usine de pneumatique est prévue.
- . Transformation de huiles, de graines oléagineuses : 2 usines sont en projet. L'une pour traiter les palmistes, l'autre pour traiter les graines de coton.
- . Bois : un accroissement considérable de la transformation du bois en COTE D'IVOIRE sera réalisé.

Les entreprises utilisant les ressources minérales ont regressé au cours de la décennie. En 1960, leur production représentait 0,6% du PIB et en 1970, 0,2%.

Cette régression est due à l'épuisement des ressources minières qui étaient exploitées pendant la période - manganèse - diamant.

Les industries de matériaux de construction ont considérablement développé leur rôle sur la période. L'essor de la construction ayant été plus rapide que l'essor général de l'économie.

En 1960, leur valeur ajoutée représentait 0,25% du PIB, en 1970 elles représentaient 0,35%. Depuis 1970, le développement du marché du bâtiment a suscité la création de nouvelles entreprises :

- . Industries fabriquant des tuyaux en PVC
- . Industries fabriquant des carreaux en céramique.

La part des industries destinées à approvisionner le bâtiment dans l'économie va donc encore s'accroître.

La plupart des entreprises créées sur la période ont été destinées à approvisionner le marché ivoirien et à substituer des fabrications locales aux exportations. En 1960, la production locale de produits manufacturiers représentait 25% de la consommation intérieure, en 1970, la production en représentait 49%

L'exportation : les principales industries exportatrices sont basées sur la transformation des ressources de l'agriculture industrielle (café, cacao, huile, bois, ananas.) La proportion d'exportation de produits manufacturiers représente environ 30% de la production industrielle totale.

En outre, en raison de la situation géographique de la COTE D'IVOIRE, une partie importante des approvisionnements des pays de l'intérieur (Haute-Volta, Niger, Mali) transite par le port d'ABIDJAN. Les industries de COTE D'IVOIRE profitent de cette situation privilégiée pour vendre des produits manufacturés vers ces pays.

Pour faciliter la pénétration de ces produits industriels, la COTE D'IVOIRE a signé un certain nombre d'accords commerciaux permettant de garantir à ces industries un traitement de faveur sur les marchés des pays africains voisins ou des pays européens.

#### 1° Traité de la C.E.A.O

Le traité de la C.E.A.O institue une libre circulation des produits n'ayant subi aucune transformation industrielle et originaires de pays signataires. Les produits industriels sont soumis à une seule taxe : taxe de coopération régionale, les moins values en résultant pour le pays importateur sont l'objet de compensations par l'intermédiaire du Fonds Communautaire de Développement.

#### 2° Traité particulier avec le SENEGAL

Les droits d'entrée entre le SENEGAL et la COTE D'IVOIRE pour les produits industriels sont calculés de la façon suivante :

. Taxation applicable : taxation normale + TVA - TVA

1° Convention de Yaoundé

La convention de Yaoundé a permis à la COTE D'IVOIRE de faire partie des états associés du Marché Commun (CEE ). En conséquence, les produits ivoiriens sont libres de toute taxe à l'entrée dans le marché commun.



## B - INDICATEURS STATISTIQUES

Sur les tableaux n° 2, 3, 4, 5, 6 joints en annexe, nous avons repris les principales statistiques du Développement Industriel entre 60 et 70.

Les statistiques de 1972 n'ont en effet pas encore paru, quant aux statistiques de 1950, elles sont inexistantes.

On constate que :

- . La valeur ajoutée du secteur manufacturé représente en 1960 (7%) du PIB. Ce chiffre est passé à 10,3% en 1970.
- Si l'on ajoute à la production manufacturière le raffinage du pétrole et la transformation des dérivés : huile, etc...
- la valeur ajoutée du secteur manufacturé est de 13,4%

Le rythme moyen de croissance de la valeur ajoutée du secteur manufacturé a été de 16%, ce qui est sensiblement supérieur à celle des autres secteurs et en particulier du PIB qui n'a crû que de 12%.

Les chiffres donnés ici proviennent des comptes de la Nation et sont par conséquent parfaitement fiables.

Le développement industriel a été surtout le fait de grandes entreprises employant plus de 100 ouvriers.

En 1971, 4 entreprises représentent 23% du chiffre d'affaires industriel.

9 entreprises représentent 41% du chiffre d'affaires industriel (1)

2% entreprises représentent 60% du chiffre d'affaires industriel.

En 1960, le nombre d'entreprises étant encore plus restreint les grandes entreprises représentaient une part encore plus considérable de la production.

Le secteur public joue un rôle relativement faible dans le secteur industriel. En 1971 sa participation au capital de l'industrie était seulement de 13,9%, sa part dans la production de produits manufacturés est plus faible car le secteur public surtout intervient dans les investissements hautement capitalistiques. Une ventilation de la production industrielle suivant la nationalité donne les chiffres suivants :

. 1961 Ivoirien public + Privé	3%
Autres	97%
	(2)
. 1971 Ivoirien public + privé	5%
Autres	95%

---

(1) Ce chiffre d'affaires industriel ne tient pas compte du bois et de la boulangerie

(2) Source : rapport Chevassu et A. Vallet - 02.1973 - Ministère du Plan

La contribution de l'industrie dans l'emploi représente environ 14% Cette proportion n'a pas varié entre 1965 et 1970. Pour les années 1970-1975, les perspectives du Plan, prévoient que la part de l'industrie dans l'emploi représentera 18%

Le développement du secteur industriel peut aussi être cerné par le rythme de création d'établissements industriels sur la période.

En 1950, la COTE D'IVOIRE avait 9 établissements industriels.

En 1960, elle en possédait 50.

En 1970, elle en possédait 355.

(3)

En 1972, 398 établissements.

---

(3) Rapport Chambre de l'Industrie.

### III. STRATEGIE DE L'INDUSTRIALISATION 1960-1972

#### A - CHOIX DES ENTREPRISES PRIORI- TAIRES

##### I - FIXATION DES OBJECTIFS ET NIVEAUX DE REALISATION

La COTE D'IVOIRE ne s'est dotée d'un plan de développement et d'un appareil statistiques précis qu'à partir de 1960. Les seuls chiffres disponibles concernent donc la période (1960-1970).

Pour la période prise en compte, dans l'ensemble, les objectifs du Gouvernement ont été atteints. Les perspectives décennales (1960-1970) prévoient pour 1970 une production totale du secteur manufacturé de 102 Milliards de F.CFA. La production réelle du secteur à cette époque a atteint 97 Milliards de F.CFA. Pour les investissements d'ensemble, les prévisions étaient de 133 Milliards de F.CFA, les investissements réalisés ont atteint 178,9 Milliards de F.CFA

Pour déterminer les grandes lignes de sa croissance, la COTE D'IVOIRE n'est pas partie d'un modèle de développement théorique ou de taux de croissance choisis à priori, mais a effectué une analyse minutieuse des possibilités d'expansion (par projet) des différents secteurs d'activité agricole et industrielle permettant d'estimer l'augmentation d'activité induite au niveau du secteur tertiaire.

D'une manière générale, on peut estimer que les préconisations du Plan ont été respectées, bien entendu dans d'assez nombreux cas, des industries non prévues au Plan se sont réalisées en raison d'initiatives privées et quelques projets programmés n'ont pas été réalisés sur la période de référence en raison du système de planification souple appliqué par le Gouvernement et du fait que la plus grande part des projets industriels réalisés ont été le fait de promoteurs privés.

L'évaluation de l'intérêt de chaque projet industriel pour le pays et la détermination des avantages fiscaux et douaniers à consentir a été faite en utilisant la méthode de la valeur ajoutée économique - intérêt financier du projet rentabilisé économique pour la collectivité, estimation des effets du projet sur l'ensemble de l'économie. Ces avantages économiques ont été comparés au coût du projet pour l'économie (exonération de recettes fiscales et douanières).

## B - EXECUTION DES PROJETS INDUSTRIELS

Le Gouvernement est peu intervenu dans l'exécution de projets industriels, la politique du Gouvernement a été de laisser jouer dans la mesure du possible l'initiative privée; celle-ci a été le fait surtout d'investisseurs étrangers.

L'intervention du Gouvernement s'est seulement manifestée dans la réalisation de projets hautement capitalistiques particulièrement intéressants pour le développement de l'économie d'une rentabilité assez faible, et concernant le plus souvent la mise en valeur des ressources locales.

Toutefois, le Gouvernement intervient de plus en plus par l'intermédiaire de sa banque d'affaires, la SONAPI, en prenant des participations dans des affaires industrielles particulièrement rentables. Ces participations sont destinées à être revendues aux nationaux ivoiriens dans le cadre de la politique d'ivoirisation des capitaux des entreprises industrielles.

Deux documents permettent d'apprécier la politique du Gouvernement en matière industrielle :

### 1° Le Plan

2° - Le Code des Investissements Privés - Loi déterminant les avantages offerts à l'industrie privée qui s'implante dans le cadre des objectifs du plan.

Ces documents ont été publiés à partir de 1960 et marquent un changement de la politique industrielle de la COTE D'IVOIRE.

## C - PROMOTION DES EXPORTATIONS

- Le Gouvernement a toujours cherché à encourager l'exportation de produits manufacturés vers les pays tiers. Les mesures prises en ce sens ont été les suivantes :

- . Réduction de 50% des droits de sortie pour les entreprises prioritaires.
- . Signature de traités de commerce.
- . Création d'un Centre ivoirien du Commerce Extérieur en 1972, (CICE) organisme public chargé de faire la promotion des produits ivoiriens sur les marchés extérieurs.
- . Création du Bureau de Développement Industriel (BDI) Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1968, chargé d'assurer la promotion de nouvelles industries et qui a orienté son action principalement vers la création d'industries tournées vers l'exportation.
- . Réalisation d'études industrielles pour analyser les possibilités de réaliser des industries de sous-traitance en COTE D'IVOIRE.



D - PROMOTION DE L'EMPLOI

Le coût relativement faible de la main d'oeuvre en COTE D'IVOIRE a encouragé l'emploi de procédés de fabrication à forte densité de main d'oeuvre et ce d'autant plus que l'absence de main d'oeuvre qualifiée rend difficile l'utilisation de technologies de pointe

L'action du Gouvernement dans ce sens est toutefois restée très libérale et il a laissé aux industriels le choix des techniques de production.

Par contre, il est intervenu pour essayer d'augmenter la part d'ivoiriens employés dans l'industrie.

x x

x

E - IMPLANTATION D'INDUSTRIES DANS  
DE NOUVEUX CENTRES ET DANS LES ZONES  
RURALES

Le souci de créer de nouveaux pôles de développement industriel ou de nouveaux centres industriels est intervenu assez tard.

En effet dans la première phase le Gouvernement a surtout cherché à attirer des investisseurs en COTE D'IVOIRE; ceux-ci se sont implantés naturellement en grande majorité à ABIDJAN.

La régionalisation de l'industrie est le souci actuel du Gouvernement qui conditionne souvent l'obtention d'avantages fiscaux et douaniers à une localisation à l'intérieur du pays. Cette politique semble porter ses fruits et les nouveaux grands complexes industriels seront localisés à l'intérieur.

- Filature, tissage de UTEXI à DIMBOKRO
- Filature, tissage de COTIVO à AGBOVILLE
- Programme sucrier
- Huilerie de BOUAKE

**F - DEVELOPPEMENT, TECHNOLOGIE DES**  

---

**INDUSTRIES MANUFACTURIERES**  

---

Le Gouvernement en application de sa politique libérale a laissé les entreprises libres de choisir leur système de production.

D'une manière spontanée des accords technologiques ont été passés entre les industries de COTE D'IVOIRE et des groupes étrangers dans des domaines de pointes. Souvent des groupes internationaux ont réalisé eux-mêmes les investissements et pris des participations.

Dans certains domaines bien particuliers et dans la transformation de richesses naturelles, le Gouvernement a participé à la création d'instituts de recherche pour améliorer des techniques particulières:

- . Le CyFT, le Centre Forestier de Divo, dans le domaine du bois.
- . L'ITIPAT, dans le domaine de la transformation industrielle de produits alimentaires.

x x

x

G - FORMATION DE LA MAIN - D'OEUVRE  
LOCALE ET DU PERSONNEL DE GES-  
TION

La formation est un des sousis majeurs du Gouvernement en raison de la pénurie de la main-d'oeuvre qualifiée et de cadres. Pour satisfaire la demande le Gouvernement a multiplié la création d'organismes de formation, et à créé un ministère de l'Enseignement technique. En outre les entreprises pratiquant elles-mêmes une formation valable se voient rembourser les taxes d'apprentissage.

x

x

x

#### **IV. POLITIQUE ET MESURES INTERESSANT L'INDUSTRIE**

---

##### **I - MESURE DE PROTECTION DOUANIERE DE L'INDUSTRIE**

Pour encourager l'industrialisation le Gouvernement a publié en 1959, ainsi que nous l'avons vu dans le Code des Investissements, loi procurant :

- . Aux entreprises prioritaires : une exonération totale douanière sur les importations de matières premières pendant 10 ans.
- . Aux entreprises nouvelles : une exonération de toute fiscalité pendant cinq ans.

En 1973 une réforme générale des tarifs douaniers a été réalisée qui vise à encourager la transformation locale.

En outre dans des cas bien spécifiques le Gouvernement a eu recours à des mesures de protection particulières :

- . Minimum de perception - mercuriale - contingentement - voire une interdiction totale

pour des industries soit en difficultés graves, soit présentant un intérêt particulier pour le pays.

Toutefois, le Gouvernement n'a pas eu une politique de protection systématique de son industrie et la tendance actuelle va plutôt dans le sens d'une libéralisation des échanges.

L'ensemble des mesures fiscales et douanières a permis le très rapide développement industriel de la COTE D'IVOIRE depuis 1960.

x

x

x

## V. INSTITUTION ET INDUSTRIALISATION

---

La stratégie de l'industrialisation de la République de COTE D'IVOIRE qui a été élaborée à partir de 1960 a été réalisée par les organismes suivants :

- . 1960 : création de la Direction du Plan, département du Ministère de l'Economie et des Finances
- . 1966 : fondation du Ministère du Plan

Depuis cette date, le Ministère du Plan se charge de la planification globale du développement industriel, de l'étude, de l'analyse et de la présentation de nouveaux projets à l'agrément prioritaire (étude menée en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances), enfin du contrôle de toutes les opérations industrielles.

Dans le cadre de la stratégie de développement industriel, le Ministère du Plan a créé sous sa tutelle :

- . En 1968, le Bureau de Développement Industriel (BDI) établissement public à caractère industriel et commercial chargé d'assurer la promotion de nouveaux projets industriels, et les relations entre les investisseurs privés et l'Administration.

- . L'Office de promotion de la petite entreprise ivoirienne (OPEI) chargé d'assurer la promotion et l'étude de petite projets réalisés par des nationaux ivoiriens.

Dans le domaine de la formation, les institutions suivantes ont été créées, nous ne citerons que celles intéressant le supérieur :

- . Ecole technique des TP
- . Centre Ivoirien de Gestion d'Entreprise
- . Ecole de commerce et de Gestion
- . Ecole des TP
- . IUT Commerce et Gestion

On peut conclure que la stratégie de développement de la COTE D'IVOIRE a été sous la responsabilité du Ministère du Plan.

Que jusqu'à présent la structure en place a permis de faire face au besoin du développement industriel.

Rappel organismes créés :

- . Pour financer l'industrie : SONAFI - BIDI
- . Pour promouvoir les exportations : CIGE.

+

+

+



Tableau n° 1

## Liste de 25 premières entreprises industrielles de Côte d'Ivoire

Raison sociale	date création	capital 1971 (Milliers CFA)	chiffre d'affaires 1971 (Milliers F. CFA)	Branche d'activité	régime douanier	origine et part matières premières
S A C O	1962	1.155	6.030	Traitement de cacao	Prioritaire	Matières premières locales
S I R	1972	1.000	5.774	Raffinage du pétrole	Régime fiscal longue durée	Matières premières locales
H S L	1951	3.661	5.100	Huile alimentaire et savon fabrication de cigabottes	Prioritaire + protection contre importation	Matières premières locales : 90% Import : 10%
SITAB	1956	760	4.567	Traitement du tabac	normal	Tabac : matières premières : 11% Locales : 25% Import : 75% Emballage : Import : 7%
SOTEXI	1967	350	3.296	Impression des tissus	Prioritaire	Matières premières Import : 52% Utilisation de coton local à partir de 1974
S A F A R	1962	120	3.172	Montage de véhicules	Prioritaire	Matières premières 82% du C.A 20% Import 10% local

Tableau n° 1 (suite)

	1964	360	1.646	Emploi de tissu	Prioritaire	60% de matières premières • Local : 20% • Import : 80%
I C O D I	1964	360	1.646		Prioritaire	
C A P R A L	1962	350	1.451	Fabrication café soluble	Convention longue durée	Matières premières • Local : 60% • Import : 20%
S O L I B R A	1956	400	1.588	Fabrication de boissons	Normal	Matières premières • Import 46%
A D K	1964	350	1.450	Transformation du bois	Normal	Matières premières locales
S I E R	1955	328	1.426	Fabrication emballage et conditionnement	Normal	Matières premières • Import 66%
T O L E I V O I R E	1971	255	1.040	Galvanisation et ondulation tôle	Prioritaire	Matières premières • Import : 66%
S A P H	1956	960	1.000	Exploitation d'hévéas	Prioritaire	Matières premières locales

Tableau n° 1 (suite)

B R A C O D I	1952	701	3.035	Fabrication de bières et de boissons gazeu- ses	Normal	Matières premières : 47% Import : 95%
G H A	1963	2.000	2.976	Minuterio	Convention longue durée	Matières premières Import : 69%
S A L C I	1958	471	2.872	Mise en conserve d'olives	Prioritaire	Matières premières loca- les
P A L M I N D U S T R I E	1968	2.800	2.663	Traitement des huiles	Société éco-Matières premières nomio mixto locales	
B A T A	1965	317	1.790	Fabrication de choue- sures	Prioritaire	Matières premières Import : 43%
U N I W A X	1970	500	1.700	Impression tissus Wax	Prioritaire 50% matières premières Convention import longue durée	
S C A	1967	180	1.744	Fabrication de ciment	Prioritaire 60% matières premières import	
S I C M	1966	252	1.697	Fabrication de ciment	Prioritaire	60% matières premières import
S O M A C O	1966	150	1.686	Fabrication emballage et conditionnement	Prioritaire	65% matières premières import

Tableau n° 1 (suite)

F I L T I S A C	1967	250	900	Tissage de sacs de jute Prioritaire	Matières premières Import : 60%
S I F C I	1966	250	850	Transformation bois	Matières premières locales
E R G	1921	900	3.000	Filature tissage impression	Matières premières local : 60%

Degré de protection : les entreprises prioritaires bénéficient d'une exonération pendant 10 ans, des droits d'entrée sur les matières premières étant dans la composition des produits finis.

En outre, elles bénéficient d'une réduction de 50% des droits de sortie.

Régime convention longue durée : outre les avantages donnés aux entreprises prioritaires, on fait bénéficier les entreprises d'une stabilisation pendant 20 ans de charges fiscales.

Tableau n° 2

## CLASSIFICATION DES INDUSTRIES IVOIRIENNES

d'après le chiffre d'affaires réalisé

en 1971

(à l'exclusion des industries du bois et des boulangeries)

Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires de chacune de ces entreprises	Chiffre d'affaires total réalisé	
		Millions F.CFA	% du total
4	+ de 5 milliards F.CFA	23 756	23,6 %
5	de 3 à 5 milliards	17 090	17 %
17	de 1 à 3 milliards	28 117	28 %
19	de 500 millions à 1 milliard	13 730	13,6 %
27	de 250 à 500 millions	8 981	9 %
32	de 100 à 250 millions	5 359	5,3 %
98	Moins de 100 millions	3 557	3,5 %
<hr/>		<hr/>	<hr/>
202		100 590	100

L'entreprise industrielle ivoirienne moyenne a réalisé 498 millions de F.CFA de chiffre d'affaires en 1971

4 entreprises réalisent 24 % du chiffre d'affaires total des industries ivoiriennes

9 entreprises réalisent 41 % du chiffre d'affaires total des industries ivoiriennes

26 entreprises réalisent 69 % du chiffre d'affaires total des industries ivoiriennes

45 entreprises réalisent 82 % du chiffre d'affaires total des industries ivoiriennes

Tableau n° 3

**MATIERES PREMIERES**  
utilisées par les industries ivoiriennes en 1971

Indication du chiffre d'affaires réalisé en 1971 par les industries utilisant partiellement ou totalement certaines matières premières.

	Milliards F.CFA de chiffre d'affaires	% du total
<b>A. MATIERES PREMIERES IVOIRIENNES</b>		
Coton .....	11,3	9,8
Bois(1970).....	10,7	9,3
Produits du palmier à huile et du cocotier .....	9,3	8
Cacao .....	6	5,2
Ananas .....	4,2	3,6
Cacoutchouc .....	1,7	1,5
Thons, crevettes, sables.....	1,5	1,3
Café .....	1,5	1,3
Diamant .....	1,3	1,1
Tabac .....	0,8	0,7
Ciment .....	0,7	0,6
Riz .....	0,2	0,2
Plantes à parfum .....	0,1	0,1
Divers (pour glace, boissons gazeuses, froid, électricité, eau, gaz.....)	12,9	11,1
- Total A .....	62,2	53,8 %
<b>B. MATIERES PREMIERES IMPORTEES</b>		
	53,6	46,2 %
<b>C. TOTAL</b> .....		
	115,8	100 %

Tableaux<sup>o</sup> 4

**Produits Manufacturés.**

**Consommation et production locale  
Millions de Francs CFA**

Année	1960	1970
Production produit Manufacturé	15.774	97.940
Consommation intermédiaire produit Manufacturé	17.883	73.432
Consommation finale de produits Manufacturés	40.765	132.995

Tableaux n° 5

Composition du produit intérieur Brut

Millions de Francs CFA

	1960	%	1970	%	Taux de croissance moyen 6,33
Agriculture	61.027	42,8	112.636	29,1	
Industries extractives	949	0,7%	941	0,2	-
Petrole	-		10.775	2,6	-
Industrie Manufacturière	10.027	7,%	44.836	10,8	16%
Autres secteurs	70.612	49,5	246.138	59,3	13%
P I B Total	142.615	100	415.326	100	11,2%
P I B un Millions de \$	648		1.887		
Population (Millions)	3,8		5,1		
P I B par habitant en \$	173,5		370		7,9%

Millions de Francs CFA

Balance commerciale

	1960	1970
Exportation	44.418	137.941
Importation	34.123	115.986
Balance commerciale	10.295	21.955

charge 220 F.CFA = 1 \$





Nombre des personnes employées dans  
l'industrie (1971)

---

Entreprises employant plus de 100 personnes	59 entreprises 19.871
Nombre entreprises Nombre employés	
Entreprises employant de 10 à 99 personnes	124 entreprises 5.219 ouvriers
Nombre entreprises Nombre employés	
Entreprises employant Moins de 10 personnes	21 entreprises 117 ouvriers
Nombre entreprises Nombre employés	

à l'exception des industries du Bois et de la Boulangerie

Bois 37 entreprises industrielles de première transformation procurant plus de 100 emplois industriels par entreprise.

Le Bois n'est pas répertorié car il y a confusion entre les emplois industriels et les emplois sur chantiers forestiers.

30 Entreprises industrielles de seconde transformation

Total Emplois Bois 9.320 - Personnes



4 . 9 . 74